

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

A la lecture des documents transmis pour la préparation de cette CAP de mobilité, de nombreuses incohérences ont été relevées concernant notamment les postes profilés.

Trop souvent, le livret indique :

- Pas d'entretien alors que nous retrouvons le compte-rendu ;
- A l'inverse, l'agent correspond au profil mais aucun document ne le certifie ;
- Plusieurs agents nous ont indiqué avoir eu l'entretien mais aucune trace de celui-ci ;
- Enfin, trop d'agents rencontrent encore trop de nombreuses difficultés à obtenir cet entretien obligatoire.

Néanmoins, nous prenons nos responsabilités, et par respect pour nos collègues ayant postulé, nous avons décidé de siéger. En retour, nous demandons à l'administration de prendre également ses responsabilités pour prendre en compte les problématiques individuelles qui pourraient apparaître après CAP.

A l'ouverture de cette CAP essentiellement dédiée à la mobilité, **l'UNSa Justice** voulait revenir sur un sujet précédemment évoqué : les commissions de réforme. Suite à l'interpellation de notre organisation, vous vous étiez engagé à sensibiliser les présidents des commissions sur le rôle des élus que nous sommes au sein de cette instance. **L'UNSa Justice** a pu constater une réelle amélioration sur ce point... Gageons que les bonnes pratiques perdurent. En tout cas les élus **UNSa Justice** seront attentifs, il y va de l'intérêt des fonctionnaires !

Vous avez, Monsieur le Président, proposé aux organisations syndicales de travailler avec de nouveaux outils informatiques pour cette CAP. Nous sommes donc en période de test, sans que cela n'affecte la qualité des travaux ni celle des résultats. Et, si l'essai est concluant, **l'UNSa Justice** qui n'était pas opposée à la nouveauté, utilisera cet outil sans réticence.

Il y a cependant des tests dans le milieu professionnel qui appellent de notre part plus de retenue !

Prenons par exemple la volonté de faire travailler en horaires décalés les personnels administratifs, de leur faire tenir des permanences téléphoniques la nuit et le weekend, de les inviter à venir travailler une partie du dimanche...

Voilà le genre d'expériences, toujours présentées au départ sur le volontariat des agents, qui finissent par poser soucis. Le jour où il n'y a plus de volontaire, la phase test devient alors quasi obligatoire...avec comme corolaire en cas de refus un changement de service en interne !

Alors que le Ministère travaille sur l'égalité Femme/Homme, sur l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, que vous vous demandez pourquoi aujourd'hui notre ministère n'est plus attrayant en termes d'emploi...voilà le genre de tests qui contribue à la volonté de partir voir ailleurs ! **L'UNSa Justice** ne manquera pas d'évoquer ces sujets au fil des demandes de mobilité.

Monsieur le Président, nous voilà au milieu du mois de mai...et les évaluations ne sont pas toutes réalisées alors que la date butoir était fixée au 31 mars ! **L'UNSa Justice** appelle votre attention sur cette situation qui perdure et qui peut avoir des conséquences directes sur le déroulé de carrière des agents.

Monsieur le Président, **L'UNSa Justice** vous rappelle qu'une fois de plus le ministère de la Justice est hors-la-loi. En effet, de nombreux agents sont toujours en attente de leur notification individuelle de groupe RIFSEEP et de ce fait certains n'ont pas su faire une demande de mobilité ne sachant pas où ils se situaient personnellement.

Enfin, depuis la dernière CAP des Secrétaires Administratifs, est intervenu l'examen professionnel pour changer de grade. Nombre de nos adhérents et sympathisants nous ont fait remonter leur ressenti sur le type des épreuves qui restent éloignées du réel caractère « professionnel » et de la composition du jury qui ne reflète pas toutes les directions d'emploi.

Paris, le 24 mai 2018

Les élus UNSa Justice à la CAP

